

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 24 MARS 2017

❧❧❧

Présents :

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUD,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

M. Hervé LUCBEREILH donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

**9f - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 ET DU FONDS DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) 2017**

**AMENAGEMENT, INSTALLATIONS SPORTIVES ET EXTENSION DU GYMNASSE
ROBERT SCOHY**

Monsieur Pierre SERENA expose qu'en 2016, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé deux projets oloronais en leur attribuant une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de l'aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis phase 2 et de la rénovation du sol du gymnase Robert Scohy.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) : l'aménagement de l'esplanade du IV Septembre, l'aménagement de la toiture de l'école de Pondeilh et le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. En 2017, le FSIL est reconduit.

Il est rappelé que le Fonds de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie propose à l'avis des services de l'État sept projets dont six sont éligibles au FSIL et l'ensemble à la DETR.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Enfin, des demandes d'aide seront déposées auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour ces projets. En effet, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a élaboré et mettra en application son « nouveau modèle départemental » en 2017.

Le sixième projet est l'aménagement, les installations sportives et l'extension du gymnase Robert Scohy

Objectif poursuivi :

Contribuer à favoriser la convivialité autour des activités sportives.

Nature du projet :

Il s'agit de la création du foyer de la JAO, du déplacement du local de rangement de matériel d'entretien des agents communaux et de l'équipement sportif des associations et, de la création d'un auvent protégeant des intempéries.

Montant total HT : 96 000,00 €

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDE** le dépôt des dossiers auprès des services de l'État et du Département,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 24 mars 2017.
Suivent les signatures.-



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/03/2017